Titre professionnel charpentier bois

Certifiante | Formation continue

Réf. : 26209598F — Mise à jour : 16 novembre 2026

Organisme responsable : **AFPA Entreprises Bretagne**

Présentation de la formation

Objectifs

Le charpentier bois intervient dans les phases de mise en œuvre de la structure. Sur chantier, il organise et prend en charge les matériaux et les équipements. Ces équipements comprennent les moyens en rapport avec les postes de travail comme les échafaudages et avec de l'expérience dans l'emploi, les moyens de manutention et de levage comme le chariot élévateur de chantier.
A partir d'un dossier d'exécution, il positionne, stabilise, règle, joint et ancre les sous-ensembles de la structure.
Dans toutes ses activités, le charpentier bois applique les règles de sécurité individuelle et collective, les prescriptions de mise en œuvre traditionnelle des normes NF DTU et assure la maintenance de premier niveau de ses outils de travail.
Le charpentier bois tient son emploi essentiellement dans les TPE et PME du bâtiment spécialisées dans la charpente et la construction en bois. Les destinations des constructions visées sont l'habitat individuel ou collectif, le tertiaire et les établissements recevant du public. Les travaux visés sont les travaux neufs, les travaux de rénovation et les créations de surfaces par extension ou surélévation.
Le charpentier bois intervient selon les consignes et sous le contrôle d'une personne en responsabilité hiérarchique. De la réception des consignes au compte rendu des tâches exécutées, le charpentier bois réalise ses activités en autonomie. Il est amené à communiquer avec des acteurs tiers à l'entreprise comme les ouvriers d'autres corps d'état, des fournisseurs, des représentants du client ou des contrôleurs de bureaux techniques. Il est amené à travailler en autonomie ou en équipe selon les activités.
Lors de l'activité de préparation du chantier et du levage, il prend en charge des actions qui engagent la sécurité et l'organisation collective : montage d'échafaudages, guidage des engins de manutention et de levage.
Le charpentier bois utilise de l'outillage manuel, des machines portatives, des machines semi-stationnaires et stationnaires d'atelier. Il exerce dans les ateliers de l'entreprise, et à l'extérieur non abrité sur chantier exposé aux intempéries. Exercer sur chantier implique des déplacements sur plusieurs jours dans un rayon d'action à l'échelle d'une région.

Programme

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 1. Façonner des pièces de charpente bois de manière traditionnelle
Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 2. Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots
Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 3. Préparer, distribuer et implanter les moyens et ouvrages pour un chantier de construction bois
Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 4. Monter une structure bois

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	**Niveau CAP, BEP**

Liste des certifications

Titre professionnel charpentier bois

Code RNCP : 42101

Métiers associés

F1501 — Montage de structures et de charpentes bois

F1503 — Réalisation - installation d'ossatures bois

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2308726S	Mixte	ST MALO	17/02/2027	08/10/2027
2431001S	Mixte	ST MALO	27/10/2027	08/06/2028

Source : GREF Bretagne #26209598F